

La POLLESTRENCA

« 28ème POLLESTRENCA » : Dimanche 29 Mars 2026

REGLEMENT et INFORMATIONS sur les COURSES PEDESTRES

Distances : 5 Kms et 10 Kms

Art 1 – Organisation

L'épreuve Pédestre « La Pollestrenca » est ouverte à tout licencié, sauf handisport, de cadet à vétéran.
Elle est organisée par l'Association « **Cap Sport Animation** » en collaboration avec la ville de Pollestres.

Président : Patrice DONOT (Tel : 06.09.31.93.60)

Art 2 – Parcours

Itinéraire fléché – Parcours sur routes (70 %) et chemins (30 %)

Départ : Salle Polyvalente Jordi Barre

Arrivée : Salle Polyvalente Jordi Barre

Art 3 – Inscription

- Sur le site Centre Chrono Sport jusqu'au Vendredi 27 Mars 2026

- Le jour de la course à la Salle Jordi Barre de Pollestres de 08 H 00 à 09 H 30

Droits d'engagement :

Inscriptions sur le site en ligne :

- 8 € par coureur pour les 5 kms
- 13 € par coureur pour les 10 kms



Site Centre Chrono Sport : www.class-chronosports.fr.nf

Inscriptions le Dimanche 29 Mars 2026 au matin :

- 10 € par coureur pour les 5 kms
- 15 € par coureur pour les 10 kms

Catégories :

- 5 kms accessible à partir de minime
- 10 kms accessible à partir de cadet

Remise des dossards : Salle Jordi Barre

Dimanche 29 Mars 2026 de 8 h 00 à 9 h 30

Art 4 – Rassemblement et départs

Rassemblement devant la Salle Polyvalente Jordi Barre de Pollestres : 10 minutes avant le départ de chaque course

Heures de départ des différentes épreuves :

- Départ à 10 h 00 pour les 5 kms
- Départ à 10 h 00 pour les 10 kms

Art 5 – Sécurité

Sécurité routière :

- Police municipale et service d'ordre de l'organisation
- Véhicule d'accompagnement à moteurs interdits sur le parcours (sauf motos, quads et véhicules de l'organisation)

Sécurité Médicale :

- Médecin, Services de Premiers Secours (Assurés par « L'Association de Secours et de Sauvetage de Canohès » avec la présence de 4 Intervenants Secouristes et d'une ambulance...)
Association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (Agrée de Sécurité Civile)

Art 6 – Services techniques

- Assistance informatique
- Service de secours et médecin de Pollestres
- Chronomètre et classement à l'arrivée
- 2 ravitaillements en eau + orange en cours d'épreuve

Art 7 – Responsabilité Civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du cabinet AXA de Thuir (Agence de Mr Philippe BLASY), en conformité avec les dispositions réglementaires de la Charte des Courses Hors Stade.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et totale responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

Important : A l'inscription, les coureurs licenciés devront présenter obligatoirement leur licence d'athlétisme (FFA compétition, FFA running ou FFA pass'running, FFtri ...).

Les coureurs non licenciés devront présenter un Certificat Médical de non contre-indication, à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

Possibilité de récupérer son certificat médical sur le site :

«pps.athle.fr»

Art 8 – Abandon

Les coureurs qui abandonnent la course, doivent se retirer et remettre leur dossard à la voiture balai, et enfin prévenir les organisateurs...

Art 9 – Récompenses

Cadeaux et récompenses :

- Dotation offerte lors de l'inscription à chaque participant
- Aux 3 premiers au scratch masculin et féminin (5 kms et 10 kms)
- Au 1er coureur masculin et féminin de chaque catégorie pour le 10 kms inscrit au challenge de l'Indépendant (M 0 à M 10)

Remise des Prix :

- Cérémonie de remise des prix à partir de 11 H 30